

Fiche 5 - Sexisme

EXEMPLE

Différents exemples de « sexisme ordinaire » :

- *Lors de la « boum » organisée dans un pôle sportif les filles sont incitées à se mettre en jupe, les garçons eux, à les inviter à danser.*
- *En camping, on confie aux garçons la tâche de planter les tentes et aux filles celle de faire la vaisselle.*
- *Des jeunes insultent une fille/un garçon au prétexte de sa tenue vestimentaire.*



PISTES POUR AGIR TOUT DE SUITE

- Assurer à la personne victime de sexisme du soutien de l'équipe d'encadrement et le manifester aux autres enfants ou jeunes (le silence vaut acceptation des discours discriminants ou de haine).
- Corriger au plus vite la dynamique sexiste qui s'est mise en place en renversant les rôles ou en les interrogeant en groupe avec l'ensemble des enfants et des jeunes.
- Éviter de créer des activités opposant filles/garçons dans un jeu ou en créant des binômes filles/garçons systématiques.
- Adopter une posture bienveillante d'écoute à l'égard des jeunes et de leurs choix vestimentaires par exemple, sans porter de jugement.
- Chercher à comprendre et discuter avec les enfants ou les jeunes qui ont proféré des insultes, des remarques ou des violences sexistes, et s'assurer qu'ils modifient leur comportement.
- Prêter une attention particulière aux détails : une insulte peut se transformer en harcèlement et peut être tout aussi violente pour la victime.

II - ÉGALITÉ FILLES / GARÇONS



PISTES POUR AGIR PLUS TARD

- En accord avec la jeune victime de sexisme, proposer aux autres enfants et jeunes une discussion sur ce sujet.
- Si la victime ne veut pas s'exposer, faire passer des messages au cours des activités, en montrant la nécessité de respecter l'autre, etc.⁹



ATTENTION

- Ne pas ignorer la situation ou se rendre complice.
- Ne pas chercher à relativiser ou minimiser les brimades et insultes sexistes entre les individus. Par exemple minimiser les insultes sous prétexte qu'il s'agit d'un garçon ou que cela ferait partie de sa culture.
- Ne pas laisser penser à la victime de sexisme qu'elle a une part de responsabilité : le sexisme n'a qu'un seul responsable, celui qui insulte/violente l'autre.



POUR ALLER PLUS LOIN

Le sexisme désigne toute forme de discrimination à l'égard d'une personne en raison de son sexe.

Il repose sur des traditions culturelles et des représentations stéréotypées qui instituent une différence de valeurs, de statut et de dignité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Le sexisme prend appui sur des caractéristiques attribuées à chaque sexe, présentées comme naturelles, pour établir et justifier une hiérarchie entre les sexes.

Il se manifeste par des gestes, propos, pratiques et comportements, du plus anodin en apparence (remarques, blagues) au plus grave (coups, viols, meurtres).

Quelle que soit sa forme, le sexisme vise et a pour effet de mépriser, dévaloriser, humilier et discriminer les personnes qui en sont victimes, les filles et les femmes en premier lieu.

9. Cf. annexes.



CADRE JURIDIQUE

Un comportement à caractère sexiste peut-il être sanctionné juridiquement ? Oui.

Les comportements à caractère sexiste peuvent être sanctionnés sur le plan pénal notamment s'il y a une violence physique ou verbale, mais aussi en cas de harcèlement sexuel ou de bizutage. La loi n° 2018-703 du 3 août 2018¹⁰ renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes intègre dans le champ pénal de nouvelles infractions sanctionnant spécifiquement les comportements à caractère sexiste. Il s'agit de l'outrage sexiste, de la prise en compte pénale des faits dits de « upskirting¹¹ », de l'intégration dans le champ du harcèlement sexuel de propos ou comportements à connotation sexiste.

Dans les trois cas proposés, les situations peuvent sembler « anodines ». Elles ne le sont pas et c'est ce décalage qu'il convient de traiter afin de permettre une réelle prise de conscience chez son ou ses auteurs. Certaines situations restant sans réponse peuvent entraîner des situations plus graves. L'absence de retour de la part des adultes sur ces situations ne permet pas aux jeunes de prendre conscience des stéréotypes de sexe qu'elles mettent en jeu, premier pas pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons.

Le cadre européen et international¹² sanctionne le sexisme, et plus largement les violences de genre qui visent spécifiquement mais non exclusivement toutes les atteintes faites aux femmes (dont les agressions sexuelles). Des sanctions qui peuvent également consister dans l'obligation de suivre des stages de sensibilisation (ex : à propos de l'outrage sexiste prévu par la loi du 3 août 2018- article 621-1-IV du code pénal).

10. La loi du 3 août 2018 est disponible sur le lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/3/JUSD1805895L/jo/texte>

11. L'upskirting (anglicisme) est une forme d'érotisme ou de pornographie constituée de photographies ou de vidéos prises sous les jupes des femmes sans leur consentement dans le but de montrer leurs sous-vêtements, voire leurs parties génitales et/ou leurs fesses.

12. S'appuyer sur le document récapitulatif concernant les textes majeurs de ces dernières années au niveau national, européen et international. Il concerne plus largement les violences de genre c'est-à-dire toute sortes de violences, dont le sexisme, faites aux femmes :

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/violences_de_genre_-_tous_les_textes_juridiques.pdf

II - ÉGALITÉ FILLES / GARÇONS



RELAIS POSSIBLES / RESSOURCES

Planning familial : « Sexualités - Contraception – IVG » - Tel : 0 800 08 11 11
(du lundi de 9h à 22h, du mardi au samedi, de 9h à 20h) – Site Internet :
<https://www.planning-familial.org/>

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger - SNATED –
Tel : 119 (7j/7 - 24h/24) – Site Internet : <http://www.allo119.gouv.fr/> - **Numéro
européen de l'enfance en danger** (joignable partout en Europe) : 116 111

Violences conjugales, violences sexistes – Violences femmes info – Tel : 39 19 –
Site Internet : <http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>



DOCUMENTATION À L'ATTENTION DES ÉQUIPES D'ANIMATION OU DES JEUNES

Vidéo « c'est quoi le sexisme » - Centre Hubertine Auclert :

<https://www.youtube.com/watch?v=71W0YZT2imY>

[https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/synthese-
etude-cybersexisme-cha-web_0.pdf](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/synthese-etude-cybersexisme-cha-web_0.pdf)

(Cf. fiche 4).